



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 10 avril 2019
A 18h30

Présents : M. FRATISSIER Maire, MM. FRANCOIS, CAUMON, MESSIEZ-PETIT, FABRIER, Mmes OLLIER, VIGNAL, Adjoint, MM HARMAND, ASDIH, BERTRAND, RIGAUD, SABATIER, Mmes SANTNER, EL GHOUGH, LEJEUNE, LECONTE, VIALLA, VIALA, Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme AIGOUY a donné procuration à M.FRANCOIS.
M.VIVANCOS a donné procuration à M.FRATISSIER.
Mme LETERTRE a donné procuration à Mme VIGNAL.
M.SPAHN a donné procuration à M.BERTRAND.
Mme FINO a donné procuration à Mme OLLIER.
M.GARCIA a donné procuration à M.CAUMON.

Absents excusés : Mme MAZAURIC, M.CAUSSIGNAC, Mme CALMELS.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents. **Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.**

Le compte-rendu de la séance du mardi 12 mars 2019 est soumis à l'approbation des élus. **Ces derniers l'adoptent à l'unanimité.**

En préalable à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante d'autoriser l'ajout d'une question supplémentaire :
- les tarifs de la Fête votive

Monsieur Fratissier souhaite rendre hommage à Monsieur Raymond Gomez, ancien conseiller et adjoint de la ville de GANGES qui nous a quittés cette semaine, pour son engagement dans la vie associative où il a beaucoup œuvré dans le sport notamment.

Objet 1 : Compte administratif et Compte de gestion 2018 – Budget Principal

Madame Hélène Ollier, adjointe aux finances, présente aux membres du Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2018 pour le budget principal tels qu'ils figurent dans le compte administratif et le compte de gestion du Comptable.

	Résultat de clôture cumulé 2017	Affectation résultat 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture cumulé 2018
Section d'investissement				
Recettes de l'exercice		283 759.21	1 873 831.49	2 157 590.70
Dépenses de l'exercice			2 456 785.85	2 655 675.85
Excédent				
Déficit	- 198 890.21 €		- 582 954.36	- 498 085.15
Section de fonctionnement				
Recettes de l'exercice		300 000 €	3 412 475.03	
Dépenses de l'exercice			3 183 373.70	
Excédent	+ 578 759.21 €		229 101.33	529 101.33
Déficit				
TOTAL par colonnes	379 869 €	583 759.21 €	- 353 816.21	31 016.18

Reste à réaliser recettes investissement réelles : 553 426.35 €
 Reste à réaliser dépenses investissement engagées : 579 022.62 €
 Solde restes à réaliser : - 25 596.27€

Monsieur le Maire propose donc d'approuver le compte administratif et le compte de gestion 2018 et d'affecter ainsi le résultat de fonctionnement

- au compte 1068 la somme de **529 101.33 €**

Monsieur le Maire quitte la salle, Monsieur CAUMON, premier adjoint fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2018 du budget principal comme présentés ci-dessus et décide d'affecter le résultat de fonctionnement ainsi :

- ✓ au compte 1068 la somme de 529 101,33 €.

Objet 2 : Budget primitif 2019– Budget Principal

Madame Hélène Ollier, adjointe aux finances, présente au Conseil le détail du budget section par section.

Monsieur le Maire remercie Madame Ollier pour cette présentation et son implication sur le budget.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter le budget primitif 2019 de la commune.

Ce budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi :

Section de fonctionnement : 3 347 901 €
Section d'investissement : 2 755 128.68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Principal 2019 (voté au chapitre pour le fonctionnement et à l'opération pour l'investissement).

Objet 3: Compte administratif et Compte de gestion 2018 – Budget Assainissement

Madame Hélène Ollier, adjointe aux finances, présente aux membres du Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2018 pour le budget assainissement tels qu'ils figurent dans le compte administratif et le compte de gestion du Comptable.

Résultats 2018 Budget Assainissement

	Résultat de clôture cumulé 2017	Affectation résultat 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture cumulé 2018
Section d'investissement				
Recettes de l'exercice		16 498 €	228 903.85	
Dépenses de l'exercice			228 981.42	
Excédent	291 149.63			291 072.06
Déficit			77.57	
Section d'exploitation				
Recettes de l'exercice		58 062 €	145 195.07	
Dépenses de l'exercice			129 202.26	
Excédent	74 560.26		15 992.81	74 055.07
Déficit				
TOTAL	365 709.89		15 915.24	365 127.13

Monsieur le Maire propose donc d'approuver le compte administratif et le compte de gestion 2018 et d'affecter

- **au 1068 : 16 055.07€**
- **au compte 002 excédent de la section d'exploitation : 58 000€**

Monsieur le Maire quitte la salle, Monsieur Caumon, 1er adjoint, fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2018 du budget assainissement comme présentés ci-dessus et décide d'affecter :

- - au 1068 : 16 055.07€
- au compte 002 excédent de la section d'exploitation : 58 000€.

Objet 4 : Budget Primitif 2019 – Budget Assainissement

Madame Hélène Ollier, adjointe aux finances présente au Conseil le détail du budget section par section.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter le budget assainissement 2019 de la commune.

Ce budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi :

Section d'exploitation :	185 758 €
Section d'investissement :	524 900 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les prévisions du Budget Primitif Assainissement 2019 telles que détaillées dans le document annexé.

Objet 5 : Taux des impôts locaux pour 2019

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'habitation et les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties sont des impôts directs perçus par la commune. Il précise que ces trois taxes sont assises sur la valeur locative des biens, c'est-à-dire sur le loyer théorique annuel que l'on pourrait obtenir de ces biens.

Cette valeur locative est déterminée par l'administration en fonction de critères objectifs d'évaluation, elle est revalorisée chaque année.

Il appartient par contre aux conseils municipaux de fixer les taux d'imposition qui seront appliqués à ces valeurs locatives.

Monsieur le Maire rappelle que la commune n'a pas augmenté les taux d'imposition depuis 2014.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition pour 2019

Taxes	Taux 2018	Taux 2019
Habitation	8.56	8.56
Foncier bâti	17.73	17.73
Foncier non bâti	79.76	79.76

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de maintenir les taux d'imposition de 2018 pour 2019. (cf tableau ci-dessus)

Objet 6 : Demande de subvention Conseil départemental –Dotation patrimoine et voirie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Conseil Départemental est un partenaire financier essentiel depuis de nombreuses années.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une subvention dans le cadre de la dotation patrimoine et voirie pour le financement de travaux de réfection de voiries (rue du Menestrel, rue Elie Gounelle...).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental de l'Hérault pour obtenir une subvention dans le cadre de la dotation patrimoine et voirie pour le financement de travaux de réfection de voiries ainsi que tous les actes afférents à cette démarche.

Objet 7 : Demande de subvention Conseil Départemental au titre des amendes de police

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental est chargé de la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10 000 habitants. Les fonds doivent être affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police pour l'opération suivante :

- Réhabilitation des trottoirs de la rue Jeu de ballon- avenue Pasteur –Rue Biron

Une demande de dérogation pour le commencement des travaux est également faite compte tenu que les travaux sur les trottoirs Rue Jeu de Ballon, et Avenue Pasteur ont dû commencer avant la demande de financement car ceux-ci sont liés à l'intervention du Conseil Départemental qui reprend les voies préalablement au déclassement de ces voies départementales en voirie communale (délibération n°5 du 3 décembre 2018). Les travaux de voirie étant réalisés début avril 2019, les travaux sur les trottoirs devant être préalables ont donc débuté fin mars 2019. Le montant des travaux pour la première tranche (rue Jeu de Ballon-Avenue Pasteur) s'élève à 120 000 € HT.

Les travaux Rue Biron débuteront en septembre, les trottoirs sont à la charge de la commune mais les travaux seront réalisés par le Conseil Départemental en même temps que les voies. Le coût prévisionnel s'élève à 110 000 € HT.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil de l'autoriser à solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental de l'Hérault au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Objet 8 : Subvention Festival flamenco - Association « La Chispa »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'un festival de Flamenco « la Chispa » qui se déroulera du 29 mai au 1^{er} juin 2019 à Ganges.

L'association « la Chispa » sollicite la commune pour un soutien financier. Monsieur le Maire propose d'allouer la somme de 1 000 € pour cette manifestation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 1000€ pour le festival de Flamenco « la Chispa » pour 2019.

Objet 9 : Subvention « La parole aux Olivettes » –Association « De l'autre côté »

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association « De l'autre côté » organise un évènement dans le quartier des Olivettes, et la rue des Arts en concertation avec le festival iNouïe, et le colloque sur l'oralité organisé par la médiathèque. Cette manifestation aura lieu du 18 au 22 septembre 2019. Cette association sollicite la commune pour un soutien financier. Monsieur le Maire propose d'allouer la somme de 800 € à l'association « De l'autre Côté ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 800€ à l'association « De l'Autre Côté » pour leur manifestation « la Parole aux Olivettes » en 2019.

Objet 10 - Programmation de travaux Eclairage Public de l'année 2019

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que dans la cadre des travaux prévus sur la commune, il a été demandé à Hérault Energies, d'inscrire au programme d'Eclairage Public 2019, les travaux suivants :

- Programme de travaux économie d'énergie-BF-sécurisation des armoires et horloges astronomiques :

- Rénovation de 27 armoires et poses de 29 horloges astronomiques

Selon cette programmation prévisionnelle, le montant total de l'opération est estimé à : 53 474.24€ HT dont :

- **30 000 € à la charge d'Hérault Energies**
- **23 474.24€ à la charge de la commune**

Le montant du fonds de concours de la commune sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif des travaux. Il est précisé que le montant de la TVA sera réglé et récupéré par Hérault Energies par le biais du FCTVA.

Une convention finalisera l'accord entre les deux collectivités.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver la programmation annuelle des travaux, d'accepter le fonds de concours que la commune versera à Hérault Energies, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la programmation des travaux présentée par Hérault Energies,*
- Fixe la participation de la commune, sous la forme d'un fonds de concours, à 23 474.24.€, montant révisable en fonction du montant des dépenses ressortant du décompte définitif, et dans la limite de 20% supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour,*
- S'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense,*
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.*

Objet 11 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte l'avancement de grade d'agents communaux. Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Suppression :

1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Création :

1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Objet 12 : Subvention à l'Amicale du personnel-Fonctionnement 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin d'allouer pour l'exercice 2019 une subvention de 11 600 € à l'Amicale du personnel de la ville. Cette association mène une action importante en faveur du personnel communal en proposant de nombreuses prestations.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 11600€ à l'Amicale du personnel pour l'exercice 2019.

Objet 13 : Cession au Département de l'Hérault de l'emprise qui a permis de réaliser le parking privatif du collège Louise MICHEL

Vu les articles L 2121-29 et L 2241-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu l'estimation des domaines en date du 12 Février 2019, qui a établi la valeur vénale des biens à céder à 21 000€ ;

Considérant que les parcelles présentement vendues appartiennent au domaine privé de la Commune ;

Considérant que lesdites parcelles ne présentaient pas d'intérêt pour la commune et que dans ces conditions il peut être procédé à son aliénation ;

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil, qu'en 2012, afin de remédier au problème de stationnement, rencontré par le personnel du collège Louis MICHEL, la Commune avait proposé au Conseil Départemental de l'Hérault de lui céder la partie des parcelles cadastrées AB 261 et AB 299, qui jouxtent le collège, afin qu'il puisse y aménager un parking.

A cette époque, les deux collectivités territoriales avaient convenu qu'en contrepartie de cette cession le Conseil Départemental effectuera, au moment des travaux d'aménagement du parking, des travaux de réfection de la voirie communale, Place Jules Ferry, sur la chaussée donnant accès aux garages communaux ainsi que sur le parking situé au droit de la trésorerie.

Il ressort que le montant des travaux de réfection de voirie communale, qui s'élevait à 22 000€ correspond, selon l'estimation des domaines, à la valeur vénale des biens cédés soit 21 000 €.

Afin de régulariser cette situation, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à vendre au Conseil Départemental de l'Hérault, pour l'euro symbolique, les parcelles nouvellement cadastrées

AB 358 et AB 359, issues de la division des parcelles cadastrées AB 261 et AB 299, pour une superficie totale de 821 m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à vendre au Conseil Départemental de l'Hérault, pour l'euro Symbolique, les parcelles cadastrées AB 358 d'une superficie de 416 m² et AB 359 de 405 m² et à signer tous les actes afférents à cette vente.

Objet 14 : Acquisition parcelles cts ROUYRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 12 Septembre 2017, la commune a validé, notamment, le principe d'acquérir, en vue de sa démolition, une maison d'habitation appartenant aux CTS ROUYRE, sise au 40 avenue du Vigan, dans la mesure où elle présente un risque pour la sécurité des biens et des personnes du fait que cette habitation est située en contrebas d'une falaise qui génère un risque sensible de chute de blocs de pierres.

Cependant, pour que cette acquisition puisse effective elle devait être financée à hauteur de 100 % du prix de vente et des frais notariés par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

Dit fonds BARNIER.

Les Services de l'Etat nous ont informés en date du 22 Février 2019, qu'une subvention de l'Etat, pour un projet d'acquisition amiable au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, de 131 000€ nous a été attribuée pour cette opération.

Ce montant se décompose de 97 000€ pour la valeur vénale du bien, de 1 000€ pour les frais de notaire, de 30 000€ pour les frais de démolition et de 3 000€ pour les frais connexes.

Toutefois, cette subvention ne peut être effective qu'après passation d'une convention de financement entre l'Etat et la Commune.

Monsieur le Maire propose, suite à l'attribution de cette subvention, pour notamment la démolition de cette maison d'habitation, d'acquérir à l'amiable aux CTS ROUYRE, les parcelles cadastrées A 414 et A 415, d'une superficie totale de 1 810m², sises au 40 avenue du Vigan, au prix de 97 000€ conformément à l'estimation des domaines en date du 27 Août 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- *décide d'acquérir, à l'amiable aux CTS ROUYRE, au prix de 97 000€, les parcelles cadastrées A 414 d'une superficie de 420 m², qui supporte la maison d'habitation à démolir et A 415 d'une superficie de 1 390 m², sises au 40 avenue du Vigan.*
- *s'engage à faire effectuer les travaux de démolition de la maison d'habitation*
- *autorise le maire à signer tous les actes afférents à cette opération*

Objet 15 : Tarifs Fête votive

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de voter les tarifs pour la fête votive 2019 :

DROIT DE PLACE FETE VOTIVE 2019

CATEGORIES	TARIFS 2018	TARIFS 2019*
Manège par m ² par jour (Tir, Pêche aux canards, Confiserie, Pincés, Petit manège circulaire pour enfants, Manège Linéaire...)	0,83€/m²/jour	0,85€/m²/jour
Manège circulaire diamètre entre 10m et 16m	100€/jour	102€/jour
Manège Chenille pour adultes	90€/jour	92€/jour
Mini Scooter pour enfants et Manège enfantin	50€/jour	51€/jour
Scooter pour adultes	100€/jour	102€/jour

* Augmentation de 2% des tarifs 2019 par rapport à 2018

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.